

213C0415

FR0010404780-OP003-AS03-RO05

4 avril 2013

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les titres de la société.
- Suspension de la cotation des titres de la société.

KLEMURS S.C.A.

(Euronext Paris)

- 1- Le 15 mars 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Klépierre visant les titres de la société KLEMURS, Klépierre détient 8 157 509 actions KLEMURS représentant autant de droits de vote, soit 98,88% du capital et des droits de vote de cette société¹ (cf. D&I213C0349 du 15 mars 2013).

Par courrier du 4 avril 2013, BNP Securities Services, agissant pour le compte de la société Klépierre, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de Klépierre de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions KLEMURS non apportées à l'offre par les porteurs minoritaires, sur le fondement des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-16 I, 1° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 à 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 92 491 actions KLEMURS non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient à l'issue de l'offre 1,12% du capital et des droits de vote de la société ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 24,60 € par action KLEMURS ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I213C0223 du 19 février 2013).

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le 10 avril 2013, au prix de 24,60 € par action et portera sur 92 491 actions KLEMURS, représentant 1,12% du capital et des droits de vote de la société.

Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions KLEMURS d'Euronext Paris.

- 2- La cotation des titres KLEMURS est suspendue.

¹ Sur la base d'un capital composé de 8 250 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.